



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 112/2023  
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

### **ASSOCIATION LE TRIANON – AVENANT 4 À LA CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Christian Lefort.

#### **Étaient représentés**

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

ASSOCIATION LE TRIANON – AVENANT 4 À LA CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 voté le 19 décembre 2022,

Considérant que par délibération n° 105/2019 du bureau communautaire du 6 mai 2019, Laval Agglomération a établi une convention de soutien et de partenariat avec l'association "Le Trianon" afin de permettre à l'association classée "Art et essai" de continuer son activité,

Qu'il convient d'établir un avenant à la convention de soutien et de partenariat avec l'association "Le Trianon" afin de préciser le montant de la subvention allouée pour l'année 2023,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve l'avenant n° 4 à la convention de soutien et de partenariat établie avec l'association "le Trianon" ainsi que le montant de la subvention de 1 088,55 € au titre de l'année 2023.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant avec l'association concernée.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-112-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23

Florian Bercault